

Cercle de Silence de Toulouse

Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 29 juillet 2025 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole.

Venez nombreux et invitez vos amis à nous rejoindre !

Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse ! Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique, et aussi à la mairie de Toulouse.

Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu en date du 23 juillet 2025 obtenues grâce à la CIMADE

L'expulsion d'un jeune congolais en traitement contre le sida, qui avait été contestée, a été finalement réalisée sans savoir si le traitement pourrait être poursuivi... La CIMADE essaie de suivre ce problème au Congo.

Toujours beaucoup d'entrées, 18 en deux jours, 120 personnes retenues. "On arrête tout ce qu'on peut" et le Juge de la Liberté de de la Détention en libère pour irrégularités de procédure et faire de la place. Mais les sorties à 90 jours deviennent fréquentes, 2 à 3 par semaine. L'expulsion vers l'Algérie est toujours bloquée.

L'Assemblée Nationale a adopté le 8 juillet une proposition de loi (n°1148, 17ème législature) élargissant les conditions de prolongation de la rétention à 210 jours pour des personnes autres que celles condamnés pour terrorisme : étrangers sous le coup d'une interdiction judiciaire du territoire français, d'une condamnation judiciaire pour délits ou crimes passibles de 5 ans d'emprisonnement ou dont le comportement constitue « une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public ». La définition de cette « particulière gravité » pourrait être celle d'un « acte violent » ou d'« agissements » qui seraient qualifiés de particulièrement graves. Bref, c'est assez large pour une décision de prolongation à 210 jours, si le juge est particulièrement sévère dans son analyse des actes et agissements.

Plusieurs associations (dont la Cimade) avaient mis en garde le gouvernement sur l'inefficacité de cette procédure : « Ainsi, l'augmentation continue de la durée de rétention n'a jamais entraîné une véritable augmentation des expulsions. Tandis que la durée moyenne passait de 12,8 jours en 2017 à 32,8 jours en 2024, le nombre de personnes expulsées depuis l'hexagone passait lui sur la même période de 10 114 en 2017 à 5 718 en 2024. Décisions d'enfermement et d'expulsion prises à la hâte par des administrations poussées à agir sans discernement, difficultés d'obtention des laissez-passer consulaires : ce sont surtout ces situations qui expliquent les freins aux expulsions, et non les questions de durée. La majorité des expulsions se réalise d'ailleurs dans les premiers jours d'enfermement. » Pour le message complet : <https://www.lacimade.org/presse/de-7-jours->

[a-7-mois-en-40-ans-faisons-cesser-linutile-augmentation-de-la-duree-de-retention/?utm_source=NL072025&utm_id=NL2025](https://www.vie-publique.fr/en-bref/297159-immigration-en-france-les-chiffres-2024)

Données sur immigration 2024 : Chaque année, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du [ministère](#) de l'intérieur publie les [statistiques de l'immigration](#), de l'asile et de l'accès à la [nationalité](#) française. Voici l'adresse web du rapport <https://www.vie-publique.fr/en-bref/297159-immigration-en-france-les-chiffres-2024> En bref, tout baisse, sauf l'immigration "humanitaire" qui progresse sensiblement.

Le MRAP de Nanterre conseille la lecture de l'intéressant ouvrage "Réfugiés, ce qu'on ne nous dit pas" (Stock, juillet 2025) de Najat Vallaud-Belkacem (Présidente de France Terre d'Asile, ancienne ministre) et Benjamin Michallet (Economiste, juge assesseur à la Cour Nationale du Droit d'Asile, CNDA). Voir la présentation <https://nanterre.mrap.fr/Najat-Vallaud-Belkacem-et-Benjamin-Michallet-Refugies-ce-qu-on-ne-nous-dit-pas.html> Les documents joints à la fin de cette page web contiennent le scan de quelques pages de ce livre et le fichier pdf de l'interview donné par les auteurs de ce livre au journal Le Monde.

Voici un extrait de la lettre de Juillet de la Coordination des Cercles de silence

« On commence à y voir plus clair : la loi du plus fort semble l'emporter. On se renferme dans son pays, dans sa province, dans sa maison. On s'éloigne ou on renie les traités internationaux signés auparavant, on refuse la justice internationale. Les contacts avec les autres humains et la convivialité disparaissent. On construit des murs, on bombarde les ponts. Et dans le même temps surgit l'intelligence artificielle au milieu de la bêtise sociétale.

Alors rêvons, et utilisons le monde cybernétique. Pourquoi ne pas en profiter pour que chaque migrant se fasse représenter par un avatar ? Ce qui est un moyen de se faire représenter dans le monde numérique. On lui adjoint aussi un robot. L'avatar demanderait les visas, et les papiers. Il ne souffrirait pas d'être affamé, d'avoir froid ou chaud, ni de dormir sous la tente ou dans la rue. Pour se faire un peu d'argent avant d'arriver dans le pays choisi, on enverrait un robot faire les vendanges ou les travaux agricoles, construire les maisons, ou servir dans un café. Pour ses vacances, l'avatar pourrait, sans dommages, faire 150 ans de prison dans un pays idyllique pour son climat comme la Grèce ou naviguer durant des mois sur la Méditerranée avant d'arriver dans un port italien. La durée serait changée. Pendant que l'avatar explore les pays souhaités, le migrant pourrait apprendre la langue chez lui en utilisant une plateforme numérique comme c'est prévu par l'OFII. S'il dispose encore d'une intelligence naturelle et d'une bonne mémoire, il pourrait apprendre le contenu des nombreuses et diverses lois, ordonnances, décrets, etc. concernant la migration. Cela simplifierait le pays « accueillant ». Il ne serait plus nécessaire de construire des centres d'hébergement, ni de rétention administrative. On pourrait diminuer le nombre de policiers chargés de détruire les camps de réfugiés et accroître les fonctionnaires préfectoraux afin qu'ils donnent les informations nécessaires, et les décisions directement par courriel ! Les tribunaux administratifs ne seraient plus inondés de recours. L'argent économisé au niveau de l'Etat diminuerait la dette, et servirait à intégrer dans la société les

réfugiés accueillis dans le nouveau pays. Mais, évidemment, cela ne ferait pas l'affaire des passeurs, ni celle de certains responsables politiques qui seraient obligés de trouver un nouveau bouc-émissaire. Cela diminuerait le nombre de personnes qui participent aux ONG ou qui effectuent le travail qui doit être fait par l'Etat ou les diverses collectivités. Il n'y aurait plus de torture ni de viols ! Cela rendrait inutile les cercles de silence, ainsi que l'existence de cette revue de presse. Alors je pourrais prendre des vacances et me tourner vers d'autres activités. » Michel Girard

Le pasteur Mino Randria quitte Toulouse pour Salon-de-Provence. Nous le remercions pour toutes les années passées au comité de pilotage. **Il est remplacé par le pasteur Rémi Droin que nous accueillons avec joie.**

Nous espérons que votre santé est bonne, que vous prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse